

Taxe d'apprentissage



*Accompagner les jeunes sur le chemin de l'orientation
et ouvrir le champ des possibles*

FACE

Les entreprises contre l'exclusion



En soutenant FACE Yvelines,
vous contribuez de manière concrète
à l'inclusion des jeunes

NOS ACTIONS PHARES

Graine d'Entreprise



Participation à un projet pédagogique de création d'une mini entreprise.

- Interventions thématiques autour de la gestion, de la fabrication ou de la commercialisation...

Speed Dating Métiers



Participation à des rencontres avec des jeunes

- Échanges en face à face de 10 à 15 minutes
- Présentation des secteurs d'activités et des métiers
- Sessions de sensibilisation à l'apprentissage

Mentorat



#1jeune1solution

Accompagner pendant plusieurs mois un élève présentant des signes de décrochage scolaire

- Tutorat professionnel : Remobiliser le jeune dans son cursus scolaire
- Tutorat sportif : Capitaliser sur les compétences sportives transférables dans l'environnement professionnel

Apprentissage

Conseils tout au long des démarches liées au projet de stage, d'apprentissage ou d'alternance

- Méthodologie d'accompagnement individuel et collectif
- Mises en relation et transmission des candidatures aux entreprises
- Veille d'offres et d'opportunités de postes en alternance

Mixité des Métiers

Promouvoir les métiers techniques auprès de lycéennes du territoire

- Rencontres avec des salariées exerçant ces métiers et des étudiantes se formant à ces métiers
- Visites d'entreprises - Actions de mentorat - Accompagnement des lycéennes dans leur parcours

*Développer les connexions entre les jeunes et les entreprises - Lutter contre les stéréotypes d'orientation - Accompagner les jeunes dans leurs orientations - Faciliter la connaissance et l'accès à l'entreprise
Favoriser l'égalité des chances et ouvrir le champ des possibles des élèves*

MERCI AUX ENTREPRISES

QUI ONT SOUTENU NOTRE ACTION EN 2021

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE - EDWARDS LIFESCSCIENCES - EXPLEO - CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE - LES CARS PERRIER - SQYBUS - MOBICITE - LIDL - URBAN LOGISTIQUE SAS - DAMS - JC DECAUX - SODEXO - KEOLIS - CAP2I - ESP - INEO - THALES - LEGENDRE - SIFORYOU - EAV - THEATRE SQY - SAIPEM - ENGIE ENERGIES SERVICES - LMC PARTENAIRES - VALEO - SEVESC - CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE - AIRBUS DEFENSE AND SPACE - BECOM - BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL - BOUYGUES BATIMENT IDF - BOUYGUES CONSTRUCTION - INEO ISI - MAYOLY - ENEDIS - BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE - EDWARDS LIFESCSCIENCES - EXPLEO - CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE - LES CARS PERRIER - SQYBUS - MOBICITE - LIDL - URBAN LOGISTIQUE SAS - DAMS - JC DECAUX - SODEXO - KEOLIS - CAP2I - ESP - INEO - THALES - LEGENDRE - SIFORYOU - EAV - THEATRE SQY - SAIPEM - ENGIE ENERGIES SERVICES - LMC PARTENAIRES - VALEO - SEVESC - CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE - AIRBUS DEFENSE AND SPACE - BECOM - BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL - BOUYGUES BATIMENT IDF - BOUYGUES CONSTRUCTION - INEO ISI - MAYOLY - ENEDIS - BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE - EDWARDS LIFESCSCIENCES - EXPLEO - CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE - LES CARS PERRIER - SQYBUS - MOBICITE - LIDL - URBAN LOGISTIQUE SAS - DAMS - JC DECAUX - SODEXO - KEOLIS - CAP2I - ESP - INEO - THALES - LEGENDRE - SIFORYOU - EAV - THEATRE SQY - SAIPEM - ENGIE ENERGIES SERVICES - LMC PARTENAIRES - VALEO - SEVESC - CEIDF - AIRBUS DEFENSE AND SPACE - BECOM - BOUYGUES



520
JEUNES
ACCOMPAGNÉS



80
COLLABORATEURS
D'ENTREPRISES ENGAGÉS

GRÂCE AU VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, VOUS :

- Participez à l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes du territoire
- Permettez à des jeunes d'être sensibilisés à la culture d'entreprise et à la découverte de métiers
- Contribuez à prévenir le décrochage scolaire
- Favorisez l'égalité des chances auprès de certains jeunes

MODALITES DE VERSEMENT

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises fixé à 0,68% de la masse salariale. Elle vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage et à l'orientation des jeunes.

Attention : Le versement du solde de la taxe est versé directement auprès des établissements et organismes habilités à en bénéficier.



FACE Yvelines est habilité à recevoir le solde de la taxe.



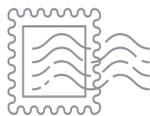
SOLDE DE LA TAXE À VERSER AVANT LE 31 MAI 2022

1. Déterminez **votre enveloppe solde pour 2022** à partir de votre masse salariale 2021
2. **Effectuez le versement** par chèque ou par virement directement à FACE Yvelines
3. **Envoyez le formulaire** d'attribution par voie postale ou par mail

PAR CHÈQUE À L'ORDRE

de FACE Yvelines

Envoyez le
chèque et le
formulaire
d'attribution



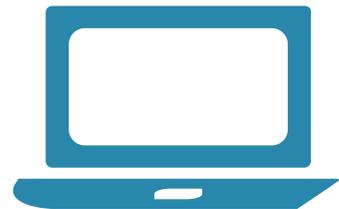
FACE Yvelines

1, rue des Hêtres

78 190 Trappes

PAR VIREMENT À

FACE Yvelines



IBAN :

FR76 1751 5006 0008 2636 3753 805

BIC :

CEPAFRPP751

SIRET n° 424 702 918 000 55



**Pensez systématiquement à envoyer le formulaire
d'attribution par voie postale ou par mail à :**

Mohamed MANSOURI

m.mansouri@fondationface.org

06 87 69 14 95

FORMULAIRE D'INTENTION D'ATTRIBUTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

***Important : Formulaire à remplir et à envoyer par courrier
à FACE Yvelines - 1 rue des Hêtres - 78190 Trappes
ou par mail à : m.mansouri@fondationface.org***

NOM DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse :

Code postal : Ville :

SIRET :

PERSONNE À CONTACTER

.....

Fonction :

Téléphone :

Mail :@.....

MODALITÉS DE VERSEMENT

Montant du versement€

Par virement :

IBAN : FR76 1751 5006 0008 2636 3753 805

BIC : CEPA FR PP 751

SIRET n° 424 702 918 000 55

Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé du virement

Par chèque : À l'ordre de FACE Yvelines



VERSEMENT DE LA TAXE

1. Déterminez **votre enveloppe solde pour 2022** à partir de votre masse salariale 2021
2. **Effectuez le versement** par chèque ou par virement directement à FACE Yvelines
3. **Envoyez le formulaire** d'attribution par voie postale ou par mail

À réception de votre versement, FACE Yvelines vous transmettra le reçu libératoire

**Taxe d'apprentissage
 0,68% de la masse salariale de N-1**

**87%
 de la taxe d'apprentissage**

Financement de l'apprentissage

13% de la taxe d'apprentissage

*Financement des actions d'orientation
 Versement de l'entreprise à FACE Yvelines*

FACE Yvelines est habilité à recevoir le solde de la taxe

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises fixé à 0,68% de la masse salariale.

- **87% de la taxe est destinée au financement de l'apprentissage**

- **13% de la taxe est destinée à des dépenses libératoires**

Le versement du solde de la taxe doit être versé directement auprès des établissements habilités.